

L'ensemble des O.S étaient présentes pour cette réunion qui s'est tenue avec la Ministre Amélie de Montchalin.

Au-delà de la situation sanitaire la ministre a souhaité mettre 4 points à l'ordre du jour de cette réunion :

- Le jour de carence,
- Le télétravail,
- Les agents-e vulnérables
- La vaccination.

La ministre a rappelé que la suspension du jour de carence pour les agent-es affecté-es par la COVID avait été étendue par le gouvernement jusqu'au 31 octobre mais que les députés avaient souhaité ramener la date au 30 septembre. Elle a précisé que ses services étudiaient une base juridique pour maintenir effective la date du 31 octobre.

Pour le télétravail, il est prévu un séquençage très progressif pour aller vers un retour à la normale dont une circulaire en cours de signature précise les modalités : à compter du 9 juin, 3 jours minimum de télétravail sont conseillés, pour aller vers 2 jours au 1^{er} juillet et au régime de droit commun au 2^{er} septembre si la situation sanitaire le permet. L'encadrement sera invité à veiller au RPS et des fiches pratiques seront diffusées pour accompagner le retour en présentiel.

Pour les réunions, un retour possible en présentiel devrait être possible dès le 9 juin avec des jauges qui seront données pour les différents cas de figure. Des précautions devront toujours être de mise.

S'agissant du régime des agent-es vulnérables, le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) qui a été saisi pour des recommandations a rendu son avis dont l'analyse est en cours. Il n'y aura pas de règle uniforme et selon les populations (ex les personnes immuno-déprimées), les avis des médecins de villes seront pris en compte.

La ministre estime que le niveau de couverture de la vaccination des personnes à risques a atteint un bon niveau. L'ouverture par

anticipation à l'ensemble des personnels prioritaires a pour objectif d'amener celle et ceux qui sont les plus exposé-es à se faire vacciner. Ils pourront justifier de leur priorité en utilisant leur carte professionnelle ou le bulletin de salaire.

S'agissant de la reconnaissance de la Covid en maladie professionnelle, chaque ministère devrait donner prochainement sa situation sur les cas reconnus dans son périmètre.

Sur le sujet des violences, Solidaires a rappelé qu'après de longues périodes où les services étaient difficilement accessibles pour le public, il conviendrait que l'encadrement soit particulièrement vigilant lors du retour à la normale.

Solidaires a aussi posé la question à la ministre sur le délai du retour en présentiel des personnes vulnérables une fois la deuxième dose du vaccin reçue. Pour la ministre, celles-ci peuvent rejoindre leur poste de travail dès qu'elles estiment ne plus encourir de risque, mais dans le cas contraire, elles restent concernées par le télétravail.

Par ailleurs, Solidaires a réaffirmé que si les agent-es touché-es par la COVID pourront bénéficier de la non application du jour de carence, nous attendons toujours qu'il soit définitivement supprimé pour l'ensemble des agent-es en arrêt maladie. De même, nous avons rappelé notre demande de faire bénéficier des ASA l'ensemble des personnels sujets à des effets secondaires dans les jours qui suivent la vaccination.

Enfin, s'agissant de la liste des personnels prioritaires pouvant bénéficier de la vaccination dès ce 24 mai en attendant qu'elle soit généralisée à tous les adultes, Solidaires a indiqué que des personnels régulièrement exposés car intervenant au sein d'entreprises spécifiques avaient été oubliés à l'instar de certains agent-es de la CCRF ou de la DGFIP.

Pour la ministre, les agent-es retenues dans le communiqué de presse du 1^{er} ministre du 20 mai

visent en ce qui concerne les agent-es de la fonction publique, celles et ceux qui peuvent être amenés à intervenir sur des clusters. Réponse que nous estimons bien sûr non satisfaisante.

En fin de réunion, la ministre est revenue sur la question du télétravail en indiquant qu'il s'agissait de fixer un cadre national mais que les agent-es qui télétravaillent doivent revenir en présentiel progressivement. Selon Amélie de Montchalin, le télétravail doit devenir un mode accessible à toutes et tous.

Solidaires fonction publique

31 rue de la grange aux belles - 75010 PARIS - Tél. 01 58 39 30 20
<http://www.solidaires.org/> - contactfp@solidaires.org